



COMMUNE DE SAINT PIERRE DES NIDS

21 Rue du Docteur Poirrier

53370 SAINT PIERRE DES NIDS

☎ 02.43.03.50.13 - 📠 02.43.03.65.27

e-mail : COMMUNE-ST-PIERRE-DES-NIDS@wanadoo.fr

Saint Pierre des Nids,
Le 18/07/2017

Réf. : AP-MDS-2017-202

Objet : retour de la semaine de 4 jours avec garderie le mercredi

Madame, Monsieur,

Après avoir recueilli les avis favorables du Conseil d'Ecole, de l'APE, le Conseil Municipal a proposé à Monsieur Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Mayenne le retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Par courriel en date du 12/07/2017 le Directeur Académique a autorisé la commune à organiser le temps scolaire de l'école sur quatre jours (lundi-mardi-jeudi et vendredi de 9h00-12h00/ 13h30-16h30).

Le Conseil Municipal dans sa séance du 07 juillet avait décidé, en cas de retour de la semaine scolaire sur 4 jours, **la mise en place d'une garderie municipale le mercredi de 7h30 à 12h45** pour l'année scolaire 2017-2018, dans l'attente de la création d'un Centre de Loisirs (compétence CCMA).

Le tarif pour cette garderie municipale est fixé comme suit :

	Enfant commune	Enfant Hors Commune	toute heure entamée sera facturée
07h30 à 09h00	1,05 €	1,55 €	
09h00 à 10h00	1,00 €	1,00 €	
10h00 à 11h00	1,00 €	1,00 €	
11h00 à 12h00	1,00 €	1,00 €	
12h00 à 12h45	0,50€*	1,50€*	

* en cas de dépassement de l'horaire une pénalité de 5,00 € sera facturée,

Pour bénéficier de cette garderie, les parents devront inscrire leur(s) enfant(s) auprès du secrétariat de la MAIRIE uniquement et régler la totalité des frais d'utilisation de ce service municipal la dernière semaine entière, au plus tard le mercredi précédant le mois d'utilisation, afin de permettre à la Mairie de gérer ce nouveau service au mieux tant en personnel qu'en matériel et salles.

Exemple : Pour bénéficier de la garderie du mercredi matin en septembre, les inscriptions et le paiement devront être effectués dernier délai le mercredi 23 Août 2017, au secrétariat de la Mairie.

Comptant sur votre compréhension

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

L'adjoint délégué aux affaires scolaires
Marc LELIEVRE

